

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE DOSENHEIM-SUR-ZINSEL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

SEANCE du 04 juin 2020

Sous la présidence de M. Fabrice ENSMINGER, Maire,

Présents :

M. Cédric MARCHAL, Mme Catherine HAEFFNER, M. Didier CARMAUX, Mme Heidi GRAN, adjoints au maire,
Mme Claudine KISTER, M. Claude FUCHS, Mme Audrey EPPINGER, M. Christophe BILGER, Mme Valérie KLEIN, M. Edgar GING, Mme Elodie WEBER, M. Thierry MULLER, Mme Patricia REBMANN, conseillers municipaux.

Absent excusé :

M. Gérald EISENECKER qui a donné pouvoir à M. Christophe BILGER

ORDRE DU JOUR

1. Répartition des commissions et des représentations aux instances intercommunales
2. Délégation au maire
3. Indemnités de fonction du maire et des adjoints
4. Délégation de la gestion de la salle à un conseiller municipal dédié
5. Rémunération du conseiller municipal dédié à la salle de la Zinsel
6. Nettoyage de la salle de la Zinsel
7. Rénovation de la salle de la Zinsel
8. Validation des nouveaux tarifs et du contrat de location de la salle de la Zinsel
9. Personnel communal
10. Modification des horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale communale
11. Aménagement du carrefour central du village
12. Réhabilitation de la mairie
13. Réhabilitation du local Crédit Mutuel
14. Zone Artisanale
15. Lotissement Le Tilleul
16. Acquisition de terrains
17. Réalisation d'une aire de jeux dans la Zone de Loisirs
18. Versement d'une indemnité compensatrice au projet HOPI MEDICAL
19. Validation du lancement du nouveau site internet de la commune
20. Divers

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Secrétaire de séance : Mme Claudine KISTER

2020-06-04 § 1. Répartition des commissions et des représentations aux instances intercommunales

Les commissions communales et les représentations aux instances intercommunales sont désignées à l'unanimité comme suit :

Voir tableau en annexe

oo0oo

2020-06-04 § 2. Délégation au maire

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, **en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à faire application de certaines dispositions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,**

Le Conseil Municipal, après délibération, **décide à l'unanimité de donner délégation au Maire** pendant la durée de son mandat, pour :

- 1) **prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux**, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 2) **passer les contrats d'assurance,**
- 3) **de procéder à la réalisation d'emprunts après validation de la commission des finances,**
- 4) **créer les régies comptables** nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 5) **prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,**
- 6) **fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,**
- 7) **d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,** que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sur l'ensemble des zones qui y sont soumises.

oo0oo

2020-06-04 § 3. Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 25 mai 2020,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-20-1 et suivants,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Considérant que le Conseil Municipal peut fixer des indemnités pour certains de ses membres : maire, adjoints ou délégués titulaires d'une délégation,

Considérant que les indemnités maximales pouvant être versées à un maire d'une commune comptant entre 1000 et 3499 habitants est au maximum de 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Considérant que les indemnités pouvant être versées aux adjoints d'une commune comptant entre 1000 et 3 499 habitants est au maximum de 19,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des indemnités du maire et des adjoints selon la répartition suivante :

Fonction	Nom et Prénom	Indemnités
Maire	ENSMINGER Fabrice	50,40% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
1 ^{er} adjoint	MARCHAL Cédric	18,60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
2 ^{ème} adjointe	HAEFFNER Catherine	18,60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
3 ^{ème} adjoint	CARMAUX Didier	18,60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
4 ^{ème} adjointe	GRAN Heidi	18,60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

oo0oo

2020-06-04 § 4. Délégation de la gestion de la salle à un conseiller municipal dédié

Le Maire propose de donner une délégation de fonction à M. Christophe BILGER **qui s'occupera de la gestion de la salle de la Zinsel.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, à l'unanimité des votants

décide de donner une délégation de fonction à M. Christophe BILGER pour la gestion de la salle de la Zinsel.

oo0oo

2020-06-04 § 5. Rémunération du conseiller municipal dédié à la salle de la Zinsel

Vu la délégation de fonction qui est attribuée à M. Christophe BILGER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **de lui verser à compter du 1^{er} juin 2020 une indemnité de fonction de 6%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2020.

2020-06-04 § 6. Nettoyage de la salle de la Zinsel

Vu que le Conseil Municipal demande des précisions complémentaires, il est décidé d'ajourner ce point.

oo0oo

2020-06-04 § 7. Rénovation de la salle de la Zinsel

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'ancienneté de la salle de la Zinsel, et afin de la rendre plus attractive, des travaux de rénovation ont été entrepris : peinture, remplacement de tubes fluo des luminaires, etc.

Le Conseil Municipal, après concertation, approuve cette démarche et **autorise le Maire à effectuer les dépenses nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

oo0oo

2020-06-04 § 8. Validation des nouveaux tarifs et du contrat de location de la salle de la Zinsel

Le Maire présente au Conseil Municipal **le nouveau règlement intérieur de la salle, la convention de mise à disposition des locaux de la salle de la Zinsel, ainsi que les nouveaux tarifs.**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- approuve les nouveaux tarifs, la convention de mise à disposition ainsi que la convention (jointe en annexe)
- autorise M. Christophe BILGER, responsable de la salle à signer les conventions à intervenir.

oo0oo

2020-06-04 § 9. Personnel

1) Création d'un poste d'adjoint technique permanent

Suite au départ à la retraite d'un agent affecté à la salle de la Zinsel, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non-complet, en qualité de non titulaire **d'une durée hebdomadaire de 10/35^{ème}**.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 350, majoré 327.

2) Modification du régime horaire de Mme Martine GASS

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de rédacteur à temps non complet de 28 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires afin de pallier au surcroît de travail du fait des différents travaux dans la commune.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- qu'après avis du comité technique,

Article 1^{er} : la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) de rédacteur

Article 2 : la création d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) de rédacteur.

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

3) Création d'un poste d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

Suite à la réussite du concours d'ATSEM de Mme Vanessa MARIN, le Conseil Municipal décide de créer à compter du 05 juin 2020 un poste d'emploi d'ATSEM, en qualité de titulaire d'une durée hebdomadaire de 27,50/35^{ème}.

Mme Vanessa MARIN sera nommée stagiaire durant un an avant d'être titularisée.

4) Promotion interne

Le Maire explique au Conseil Municipal que M. Frédéric KLEITZ, après avis de la Commission Administrative paritaire, pourra bénéficier d'une promotion interne et passer au grade d'agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à cette promotion.

5) Création d'un poste d'adjoint technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

La création, à compter du 1^{er} septembre 2020, d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet, en qualité de titulaire, poste actuellement occupé par Mme Chantal KOHL.

La durée hebdomadaire est fixée à 24/35^{ème}.

6) Prime COVID

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Les conditions de versement de cette prime sont régies par :

- Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID – 19.

Le montant de cette prime est plafonné à 1 000 € par agent.

Le montant de cette prime, qui n'est pas reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de service, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et des cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour l'année 2020.

Considérant :

- Qu'il appartient au Conseil Municipal, d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime,
- Qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune de Dossenheim sur Zinsel qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

7) Création de trois postes d'agent saisonnier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

La création de trois emplois d'adjoint technique à temps non-complet, en qualité de non - titulaire sur les mois de juin, juillet et août.

Les attributions consisteront à des travaux de nettoyage et d'entretien.

La durée hebdomadaire est fixée à 20/35ème.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 350, majoré 327.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin saisonnier.

oo0oo

2020-06-04 § 10. Modification des horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale communale

Le Maire propose à l'assemblée **de modifier les horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale au public**. Il précise qu'après interrogations des services, il apparaît que les après-midi ne connaissent pas un taux de fréquentation important.

Il propose les horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et le samedi de 9 h à 11 h

Permanences des adjoints : lundi et mercredi de 18 h à 19 h et le samedi de 9 h à 11 h

Le Conseil Municipal accepte, avec 11 voix pour et 3 contre, cette proposition

oo0oo

2020-06-04 § 11. Aménagement du carrefour central du village

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'augmentation du nombre d'accidents au carrefour, il avait été décidé de la mise en sécurité de ce carrefour et qu'une demande de subvention a été faite à l'Etat.

Considérant la proposition de Mme LENDER et M. SCHMIDT de céder à la commune le bien immobilier au prix de 30 000 € situé à ce même carrefour,

Considérant l'intérêt communal attaché à cette acquisition,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition du bien immobilier cadastré Section 1 numéro 203 d'une superficie de 1,56 are au prix de 30 000 €,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

oo0oo

2020-06-04 § 12. Réhabilitation du « bâtiment de la mairie »

La commune de Dossenheim sur Zinsel souhaite rénover l'ensemble du bâtiment de la mairie sis au 188 Grand'rue, comprenant la mairie, l'agence postale, la salle des associations et 3 logements à usage d'habitation.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité envisage de missionner un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour réaliser la phase études et consultation ainsi que le suivi du marché de conception – réalisation concernant les travaux de construction.

Vu la vétusté du bâtiment et vu qu'il est inadapté à l'accueil du public,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité,

- d'approuver le principe de la réalisation de cette opération,
- d'approuver le devis de rémunération de l'AMO d'un montant de 39 680,00 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer les différents documents et marchés à intervenir.

oo0oo

2020-06-04 § 13. Réhabilitation du local de « l'ancien Crédit Mutuel »

Vu que la mairie va être rénovée, il a été décidé de réhabiliter l'ancien Crédit Mutuel afin de transférer la mairie dans ce bâtiment durant les travaux.

Le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé à la rénovation de l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel.

M. Cédric MARCHAL, adjoint au maire, rappelle que le montant total des travaux de rénovation se monte à 4 028 € TTC.

oo0oo

2020-06-04 § 14. Zone artisanale « Le Tilleul »

Le Maire rappelle aux membres présents que la société HOPI MEDICAL a déposé un permis de construire pour la construction d'un centre de télémédecine dans la zone artisanale et que la vente du terrain est en cours.

La société BEYER Assurances souhaite également s'implanter dans cette zone.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité,

- **de donner priorité aux projets « médical / paramédical » sur l'ensemble de la zone,**
- **néanmoins de proposer à la société BEYER Assurances une parcelle qui pourrait répondre à ses besoins à condition toutefois que son activité relève uniquement du secteur tertiaire.**

oo0oo

2020-06-04 § 15. Lotissement « Le Tilleul »

Le Maire informe les membres présents **de l'avancement de la vente des terrains au Lotissement Le Tilleul.**

Deux nouveaux lots sont en cours de vente ; par ailleurs le lot n°9 sera divisé en deux et la moitié sera rattachée au lot n°8.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire

- à procéder à l'arpentage du lot N°9 et à signer tous les documents s'y afférents,
- à signer les promesses de vente et les actes notariés de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des futurs lots.

oo0oo

2020-06-04 § 16. Acquisition de terrain

Le Maire se retire de la séance.

M. Cédric MARCHAL, adjoint au maire, explique aux membres présents que M. et Mme Jean-Louis REINHARD souhaite vendre la parcelle située derrière leur maison et dit que **cela permettrait à la commune d'agrandir la zone de loisirs.**

Compte-tenu du projet d'aménagement de la zone de loisirs et vu que ce terrain fait partie intégrante du projet,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée suivante :

COMMUNE DE DOSENHEIM SUR ZINSEL

Section 8, n°64, lieu-dit « Bruechmatt » de 7,13 ares au prix de 420,76 € l'are (quatre cent vingt euros et vingt-six cents) appartenant à M. et Mme Jean-Louis REINHARD demeurant 1 rue du Printemps à DOSENHEIM SUR ZINSEL

- demande que l'acte définitif authentifiant cette acquisition soit passé sous la forme d'acte administratif ;
- autorise M. Cédric MARCHAL, Adjoint au Maire, à signer l'acte à intervenir

Le Maire rejoint la séance.

oo0oo

2020-06-04 § 17. Réalisation d'une aire de jeux dans la zone de loisirs

Vu que l'aire de jeux actuelle est dangereuse et n'est plus aux normes,

Vu les études réalisées pour renouveler les différents jeux,

Le Conseil Municipal, après délibération,

décide de réaménager l'aire de jeux pour un montant de 35 997,00 € HT et autorise le Maire à signer le devis établi par la société EPSL (étant par ailleurs précisé que l'investissement sera sans doute réduit par des dons substantiels affectés à l'opération).

oo0oo

2020-06-04 § 18. Versement d'une indemnité compensatrice au projet « HOPI MEDICAL »

Le Maire explique au Conseil Municipal que, grâce aux infirmières, le cabinet de télémedecine fonctionne bien, mais qu'elles ont quelques difficultés pour assurer les permanences d'accueil.

Afin de soutenir le projet d'HOPI MEDICAL,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

décide de verser des honoraires de 50 € par demi-journée d'astreinte aux infirmières engagées dans les téléconsultations, soit un crédit maximum de 12 000 € à affecter sur le budget 2020.

oo0oo

2020-06-04 § 19. Validation du lancement du nouveau site internet de la commune

Le Maire informe les membres présents que M. Didier CARMAUX, adjoint au Maire, a mis en place le nouveau site de la commune de Dossenheim sur Zinsel et le remercie vivement car il est très convivial et complet.

Il invite ardemment les conseillers à le consulter : www.dossenheim-sur-zinsel.eu

- 1) Le Maire présente une demande de l'association de chasseurs « Les Amis de Bernard » qui, vu qu'ils n'ont pas pu chasser suite au confinement, demande une réduction des baux de chasse.

Le Conseil Municipal souhaite ne pas donner suite.

- 2) Le Maire informe les membres présents

- que des travaux de voirie sont en cours rue du Stade et au Kugelberg,
- que vu l'avancement des travaux le contournement de Dossenheim sera en principe achevé d'ici fin septembre.

- 3) Le Conseil Municipal, autorise le Maire à donner procuration à Mme Martine GASS et Mme Annie BEYER afin de retirer et recevoir les courriers remis par la Poste.

oo0oo

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 00 h 45.

Dossenheim sur Zinsel, le 04 juin 2020

Le Maire,



Fabrice ENSMINGER